

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Réunion Ordinaire du 2 février 2021**

L'an deux mil vingt et un le deux du mois de février à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes « La Jaulerie » à Assais-les-Jumeaux, régulièrement convoqué par M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

**23 présents + 3 pouvoirs (26 votes) :**

**Membres titulaires présents :**

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Maryse CHARRIER, Viviane CHABAUTY, Frédérique DAMBRINE, Jacky JOZEAU, Lucette ROCHER, Sylvie NOBLET-HORTET, Dominique GUILBOT, Gaëtan GARREAU
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Jean-Claude LAURANTIN, Jérôme GLORIAU
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT, Maryse BARIGAULT
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Dominique BARREAU, Micheline REAU, Alain JEZEQUEL

**3 pouvoirs :**

- ✓ Fabrice DURAND a donné pouvoir à Jérôme GLORIAU
- ✓ Mattieu MANCEAU a donné pouvoir à Olivier FOUILLET
- ✓ Frédéric PARTHENAY a donné pouvoir à Viviane CHABAUTY

**Excusés :** Fabrice DURAND, Mattieu MANCEAU, Frédéric PARTHENAY

**Gaëtan GARREAU a été élu secrétaire de séance.**

**Date de la convocation :** Mercredi 27 janvier

## **COMPTABILITE-FINANCES-FISCALITE**

### **Dissolution du budget « ZAE Le Dessus de Dissé »**

- Vu le code général des collectivités territoriales
- Vu le code général des impôts
- Compte-tenu des dispositions des instructions comptables M4-M49 et M14
- Considérant le caractère facultatif de mise en place de budget annexe compte tenu qu'il n'y a plus d'écritures de vente ou d'achat sur ce budget

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire :

- ✓ Décide de supprimer ce budget annexe du budget principal soumis à TVA au 31 décembre 2020
- ✓ Décide de transférer la valeur de stock de ce budget annexe vers le budget principal d'une valeur de 90 030,78 €
- ✓ Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

A Airvault, le 2 février 2021  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

AR-Préfecture

079-200041416-20210208-295-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 08-02-2021

Publication le : 08-02-2021

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 64 93 48